

## Compte rendu du conseil syndical du 10 mars 2009

### Conseil syndical

Proposé par: F. Durafour

Publiée le : 16/3/2009 9:20:00

Normal 0 21 false false false FR X-NONE X-NONE  
MicrosoftInternetExplorer4

```
st1:{behavior:url(#ieooui) } /* Style Definitions */ table.MsoNormalTable
{mso-style-name:"Tableau Normal"; mso-tstyle-rowband-size:0; mso-tstyle-colband-size:0;
mso-style-noshow:yes; mso-style-priority:99; mso-style-qformat:yes; mso-style-parent:"";
mso-padding-alt:0cm 5.4pt 0cm 5.4pt; mso-para-margin:0cm; mso-para-margin-bottom:.0001pt;
mso-pagination:widow-orphan; font-size:10.0pt; font-family:"Calibri","sans-serif";}
```

21 false false false FR X-NONE X-NONE

MicrosoftInternetExplorer4

st1\:{behavior:url(#ieooui) }

mso-style-noshow:yes; mso-style-priority:99; mso-style-qformat:yes; mso-style-parent:""; mso-padding-alt:0cm 5.4pt 0cm 5.4pt; ms

Tour B&eacute;ryl

Compte rendu du conseil syndical du 10 mars 2009

**Présents :** Pour la société Lamy : MM Dogniaux, Doutriaux. **Pour le conseil syndical :**

Mmes Bloch, Blois, Durafour, Faure Thomassin, MM.Douce, Gruntz, Heuzé, Vaunois.

**Auditeurs :** Mme Vaunois, M. Sultan *Ordre du jour* Préparation de l&#39;ordre du jour de l&#39;assemblée générale 2009 : &#9658; Arrêt de la date de la prochaine AG (27 ou 28/03/09) &#9658; Relecture du projet des résolutions établi pas le Cabinet LAMY

**La séance est ouverte &agrave; 18h15**

<sup>2</sup> La date de l&#39;assemblée générale est fixée au mardi 28 avril 2009 à 18h, dans la crypte de

l'association Ararat, 11, rue Martin Bernard, Paris 13e. Pour économiser des frais postaux, les convocations seront déposées à la loge et remises contre émargement. Celles qui ne seront pas retirées en temps voulu seront envoyées aux copropriétaires par la poste en recommandé <sup>2</sup> Un compte rendu rapide du contrôle des comptes effectué le 2 mars dans les bureaux de Lamy par Melle Blois, Melle Faure et Mme Durafour est donné par Melle Blois au conseil. Peu de choses à signaler, les comptes ont été modifiés conformément aux remarques effectuées. <sup>2</sup> La commission de sécurité est passée dans la tour le 25 février. Elle a donné un avis favorable. Ceci montre que les équipements répondent aux exigences de sécurité et ont fait l'objet d'une préparation sérieuse. <sup>2</sup> Ensuite, M. Doutriaux passe en revue les différentes résolutions qu'il est prévu de proposer à l'assemblée générale, et effectue des commentaires plus ou moins détaillés, selon les besoins et les questions du conseil. Certaines résolutions doivent être votées tous les ans, et n'appellent pas de commentaires particuliers ; d'autres, pour les travaux par exemple, nécessitent des débats plus longs, même si de longues réflexions et recherches des fournisseurs les mieux disants ont déjà été effectuées. \* Les travaux de désamiantage, obligatoires, sont chiffrés. \* Le remplacement des portes vitrées du hall, obligatoire, et demandé lors de son dernier passage par la commission de sécurité, pourra être proposé avec plusieurs options possibles à l'assemblée. \* Il en va de même pour la mise en place de compteurs divisionnaires d'eau froide. La responsabilisation de tout un chacun sur sa consommation d'eau est nécessaire à notre époque ; l'eau n'est pas une ressource inépuisable, il faut l'économiser et il est normal que ces efforts soient récompensés par une facturation adaptée. \* Le conseil syndical souhaite faire réaliser diagnostic énergétique de la tour, l'idée sous-jacente étant que il faudrait pouvoir simultanément remplacer les matériels vétustes et investir dans l'économie d'énergie et la performance énergétique. Ceci nécessite une vision d'ensemble du fonctionnement de la tour et une anticipation des problèmes et pannes pouvant survenir. Il ne faut pas attendre d'être pris de court et à la merci des fournisseurs pour faire les investissements. La réalisation du pré-diagnostic énergétique sera proposée à l'assemblée <sup>2</sup> Divers Un ordre de service est lancé pour un passage de nettoyage des carreaux par la nouvelle société.

*La séance est levée à 21h30*